

RÈGLEMENT 290-21

Relatif à un emprunt de 11 115 657 \$ pour défrayer le coût d'implantation d'actifs destinés au traitement des matières résiduelles

ARTICLE 1 : Le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse est autorisé à procéder à l'implantation d'actifs destinés au traitement des matières résiduelles, le tout conformément à l'estimation déposée par M. David Loranger-King, directeur du Service de gestion des matières résiduelles, apparaissant en Annexe 1 pour faire partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le Conseil de la MRC est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 11 115 657 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 11 115 657 \$ sur une période de quinze ans.

ARTICLE 4 : Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les 33 municipalités faisant partie du Service de traitement des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse proportionnellement à la population recensée pour chacune de ces municipalités.

ARTICLE5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1 TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Coûts estimés – Implantation d'actifs de traitement des matières résiduelles

Activité		Estimé
1	Plan de Communications	300 000 \$
2	Demande de CA	100 000 \$
_		
3	Plans et devis	250 000 \$
	Surveillance chantier	250 000 f
4	Surveillance chantier	250 000 \$
5	Préparation du terrain	500 000 \$
J	roparation du terrain	500 000 ф
6	Balance et logiciels	250 000 \$
	Data les et legicles	200 000 ψ
7	Centre de tri robotisé	1 000 000 \$
8	Presse à Ballots pour les déchets	1 000 000 \$
9	Actifs pour le transbordement du recyclage	650 000 \$
		1 000 000 0
1 0	Bâtiments (incluant nouveaux bureaux admin)	1 900 000 \$
1	Autres actifs connexes (note 1)	2 450 000 \$
1		
1	Contingence 20%	1 730 000 \$
2		
	Sous total	10 380 000 \$
	Taxes nettes (50 % de la TVQ)	517 703 \$
	Frais d'émissions 2 %	217 954 \$
total		11 115 657 \$
		σ σ σ σ σ σ σ σ σ σ σ σ σ σ σ

Note 1 : Les autres actifs connexes incluent : Une salle de lavage des véhicules et équipements, l'agrandissement du garage, un camion semi-remorque avec plancher mobile, le déplacement et l'optimisation de l'écocentre, des travaux de terrassement et d'asphaltage sur une partie du terrain, des actifs de sécurisation des accès (clôtures, et barrières), un chargeur sur Rous Remis à neuf, un chariot-élévateur, et 2 véhicules (pick-ups) de supervision.

Copie certifiée conforme, ce 26 octobre 2021

Anick Braudoin

Anick Beaudoin, directrice générale